

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	22
représentés	3
votants	25
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	1
Vote	
Pour	24
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoint), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 7

Objet : Versement d'un acompte de subvention « communication » à l'association Poligny Jura Basket Comté

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le courrier du 26 janvier 2022, dans lequel la Présidente de l'association « Poligny Jura Basket Comté » sollicite un acompte sur la subvention de communication attribuée en 2021 à l'association du fait de l'impact de la crise sanitaire sur l'association. Cette avance est importante pour la trésorerie de l'association.

VU la note de synthèse n° 2022-05 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

VU l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 23 février 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que par délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2021, une subvention de 15 000 € a été attribuée à l'association « Poligny Jura Basket Comté » au titre de la communication du club,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE
à l'unanimité, (Madame Valérie Blondeau ne prenant pas part au vote),

ACCORDE à l'association « Poligny Jura Basket Comté », en mars 2021, un acompte correspondant à 1/3 de la subvention de communication versée en 2021, soit un acompte de 5 000 €. Cet acompte sera déduit du montant de la subvention communication versée ultérieurement.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET